



Actualités OFS

20 Situation économique et sociale
de la population

Neuchâtel, mars 2007

La pauvreté des personnes en âge de travailler

Taux de pauvreté et de working poor parmi les personnes
âgées de 20 à 59 ans, en Suisse, entre 2000 et 2005

Renseignements:

Eric Crettaz, OFS, Section Analyses socio-économiques, tél.: +41 32 713 62 38
E-mail: Eric.Crettaz@bfs.admin.ch
N° de commande: 852-0500

1 Introduction

Définir un niveau de pauvreté dans un pays riche est une tâche très complexe, qui a posé de grandes difficultés aux économistes et aux sociologues qui ont traité cette question, notamment dans le cas de la Suisse, et ce pour de multiples raisons. Deux phénomènes paraissent avoir un impact particulièrement marqué.

D'une part, le fort développement économique de la Suisse après la Deuxième Guerre Mondiale et son impact formidable sur les salaires (l'indice des salaires réels, c'est-à-dire tenant compte de l'inflation, est multiplié par 2,4 pendant les Trente Glorieuses, entre 1945 et 1975), les progrès techniques et le développement de l'Etat social ont permis de (quasiment) éradiquer les formes les plus sévères de pauvreté. Personne ne meurt de faim ou de maladies aisément traitables en Suisse, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup de pays sur terre. Parler de pauvreté en Suisse revient donc à essayer de situer un niveau de revenu permettant certes de couvrir les dépenses pour l'alimentation, l'habillement, le logement et les soins médicaux, mais ne permettant toutefois pas d'assurer les dépenses nécessaires à une pleine participation à la vie sociale.

D'autre part, une grande difficulté réside dans le fait que la concentration des revenus se révèle très dense dans une zone de la distribution où, précisément, semble se trouver le seuil de pauvreté. Ce phénomène s'observe aussi bien en Suisse que dans beaucoup d'autres pays développés. Beaucoup de ménages ont des revenus se situant dans une fourchette de quelques centaines de francs. Cela implique qu'une modification relativement faible, à la baisse ou à la hausse, du seuil de pauvreté peut faire que des milliers de ménages ne soient plus statistiquement pauvres ou au contraire le deviennent. La situation de chaque ménage concerné, elle, n'a pourtant pas changé. Il faut également tenir compte du fait que, pour les ménages modestes, ces quelques centaines de francs de plus ou de moins font la différence pour boucler les fins de mois.

Le fait que la distribution des revenus soit très dense dans sa partie inférieure entraîne des discussions sur la définition d'un seuil absolu. Pour cette raison, on définit souvent un seuil de pauvreté relatif. Le seuil est généralement défini comme un pourcentage du revenu médian (c'est-à-dire le revenu tel que la moitié des ménages ont un revenu inférieur et l'autre moitié un revenu supérieur). On utilise souvent 60% du revenu médian (le revenu tel que la moitié des ménages a un revenu inférieur et l'autre moitié un revenu supérieur) comme grandeur de référence. Ce critère des 60% correspond à la prati-

que d'Eurostat (l'office statistique de l'Union Européenne) comme *seuil de risque de pauvreté*.

Afin d'avoir une vue d'ensemble de la pauvreté, il est nécessaire de savoir qui a un risque de pauvreté, ce qui se mesure au moyen d'un seuil relatif. Il est également important de savoir qui est effectivement pauvre. Pour ce faire, il faut un seuil absolu.

Pour pouvoir comparer les revenus de ménages de taille différente, on définit le revenu «équivalent», c'est-à-dire qu'on ramène le revenu d'un ménage (par exemple un couple avec deux enfants) à l'équivalent dont devrait disposer une personne seule pour avoir le même niveau de vie que le ménage en question. Dans la pratique, on divise le revenu par une certaine valeur¹. La distribution du revenu équivalent est également très dense. On constate que plus de 1% de la population âgée de 20 à 59 ans, soit plusieurs dizaines de milliers de personnes, se situent dans un intervalle de revenu équivalent entre 24'000 et 24'500 francs annuels².

Une partie de ces personnes vivant sous le seuil de pauvreté donné sont désignées comme «working poor». Il s'agit de personnes qui travaillent au moins une heure par semaine contre rémunération et qui vivent dans un ménage qui a un lien assez fort avec le marché du travail, c'est-à-dire disposant d'au moins l'équivalent d'un emploi à plein temps. Il faut donc que la personne travaille et que la somme des heures de travail effectuées par les membres du ménage atteigne au moins l'équivalent d'un emploi à plein temps (fixé ici à 36 heures, soit un emploi à 90%). Les personnes qui travaillent au moins une heure par semaine mais qui vivent dans un ménage dont le volume cumulé de travail est inférieur à 36 heures sont considérées comme des actifs pauvres, mais pas comme des working poor. La nuance est importante, car parmi les actifs pauvres, un grand nombre de ces personnes ne seraient pas pauvres si le volume de travail était plus élevé dans le ménage, ce qui n'est toutefois pas possible pour des raisons de santé ou des raisons familiales. Dans le cas des working poor, il y a toujours au moins l'équivalent d'un emploi à plein temps (et souvent plus).

¹ Il existe plusieurs méthodes pour transformer le revenu d'un ménage de plusieurs personnes en un revenu «individuel» pondéré en fonction des besoins, afin de rendre possible la comparaison de ménages de tailles différentes (qui ont besoin, pour couvrir des besoins identiques, de moyens financiers très différents). Selon l'échelle d'équivalence de la Conférence suisse des institutions d'action sociale, un couple avec deux enfants doit disposer d'un revenu 2,14 fois supérieur à celui d'une personne vivant seule pour avoir le même niveau de vie. Donc, le revenu équivalent correspond au revenu du ménage divisé par 2,14 (la situation d'un couple avec un revenu de 50'000 francs par an correspond ainsi à celle d'une personne vivant seule avec un revenu s'élevant à environ 23'500 francs).

² Source: Enquête suisse sur la population active 2004

2 Mode de calcul en Suisse

Afin de ne pas fixer le seuil de pauvreté de façon arbitraire, il nous faut donc une valeur de référence. En Suisse, on la dérive des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Cet organe édicte des normes largement acceptées pour l'attribution de prestations d'aide sociale au niveau cantonal et communal. Ces normes définissent, et c'est précisément cela qui nous intéresse, quel montant d'argent et quelles prestations sont nécessaires pour vivre de façon décente et socialement intégrée en Suisse (l'aide sociale étant l'outil de politique sociale conçu explicitement pour lutter contre la pauvreté, si les autres politiques situées en amont dans la chaîne des interventions étatiques n'y sont pas parvenu). Ainsi, ces normes incluent une réflexion très détaillée et basée sur l'expérience de terrain de ce qu'est le minimum social d'existence requis en Suisse, en particulier les dépenses pour l'alimentation, les vêtements, le logement, les soins médicaux, les assurances, les transports, la communication, etc.

Cette grandeur de référence permet une définition statistique de la pauvreté; on dérive de ces normes un seuil absolu en dessous duquel on peut considérer quelqu'un comme pauvre d'un point de vue statistique. Il faut encore remarquer que les normes de la CSIAS sont conçues pour déterminer les prestations d'aide sociale concrètes dans les cantons.

Des normes de la CSIAS nous dérivons donc des grandeurs utilisables à des fins statistiques dont le but est de mesurer l'ampleur de la pauvreté et – cela est peut-être plus important encore – d'identifier les groupes à risque ainsi que l'évolution à la hausse ou à la baisse du phénomène. Donc, nous devons pour pouvoir calculer un seuil de pauvreté encore formuler quelques hypothèses pour opérationnaliser le concept de «pauvreté» en termes statistiques.

Le minimum social se compose de plusieurs éléments, notamment:

- les coûts du logement, en particulier le loyer, qui doit se situer dans les prix du marché immobilier local,
- un forfait pour l'entretien qui concerne les principaux postes de dépenses: nourriture, boissons, vêtements, chaussures, frais de santé, consommation d'énergie, produits d'entretien, frais de transport, communications à distance, soins corporels, formation, quelques loisirs, etc.
- frais médicaux de base, en particulier les primes de caisse-maladie obligatoires.

Voici comment nous avons opérationnalisé ces diverses composantes:

i) les loyers: toute personne doit pouvoir s'offrir un appartement décent dont le prix se situe dans les prix du marché immobilier local. Tenant compte des réalités du marché du logement, nous avons supprimé les 10% des loyers³ les plus chers indiqués par les répondants, pensant qu'il ne faut pas inclure les loyers «de luxe» dans nos calculs. Nous avons également supprimé les 10% des moins chers, car ceux-ci ne sont en général pas disponibles sur le marché, étant en principe habités par des personnes qui vivent là depuis très longtemps. En général, quand ces personnes quittent l'appartement, le niveau du loyer est souvent revu assez nettement à la hausse. Ensuite, parmi les 80% des loyers restants, nous avons calculé le loyer moyen pour chaque type de ménages (personne seule, ménage monoparental en fonction du nombre d'enfants, couples sans enfants, couples en fonction du nombre d'enfants, autres types de ménages). Nous calculons ces valeurs sur la base des indications données par les répondants à l'Enquête suisse sur la population active.

Enfin, pour tenir compte de grandes différences d'un canton à l'autre, nous avons multiplié ces valeurs par un indice cantonal obtenu simplement en divisant le loyer cantonal moyen par le loyer national moyen, données tirées des statistiques sur les loyers. Notons qu'il s'agit des loyers avec charges.

On obtient ainsi les valeurs suivantes pour le loyer moyen en Suisse:

Pour une personne:	834 francs
Pour deux personnes:	1310 francs
Pour trois personnes:	1448 francs
Pour quatre personnes:	1614 francs
Pour cinq à neuf personnes:	1867 francs

Ces loyers sont, comme indiqués ci-dessus, multipliés par une valeur indiquant le niveau relatif des loyers par canton, cet indice variant entre 0,73 et 1,33 (selon les données de l'Enquête de structure sur les loyers 2003, réalisée auprès de 320'000 ménages).

³ Nous avons, dans chaque cas, divisé le loyer par le nombre de personnes vivant dans cet appartement, ce qui donne une estimation du coût du loyer par tête, et une approximation (certes grossière) du coût du loyer par pièce, puisque le nombre de pièces est plus ou moins lié à la taille du ménage. Si l'on avait simplement enlevé les 10% des loyers les moins chers et les plus chers, on aurait supprimé les petits et les grands appartements, ce qui n'aurait pas beaucoup de sens (Source: Enquête suisse sur la population active 2005).

ii) **le forfait pour l'entretien:** Ce montant est déterminé précisément par la CSIAS, et varie en fonction de la taille du ménage:

1 personne:	960 francs
2 personnes:	1469 francs
3 personnes:	1786 francs
4 personnes:	2054 francs
5 personnes:	2323 francs
6 personnes:	2592 francs
7 personnes:	2862 francs
– pour toute personne additionnelle:	+269 francs

iii) **la prime de caisse-maladie obligatoire:** Pour ce faire, nous nous référons aux statistiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui calcule, pour chaque canton, une prime moyenne pour l'assurance de base obligatoire (pour une franchise s'élevant à 300 francs), incluant les prestations en cas d'accident. La franchise n'est pas incluse dans le seuil de pauvreté.

iv) Comme déjà indiqué, la distribution des revenus est très dense dans la «zone» qui nous intéresse ici. Pour répondre à cette difficulté, nous nous proposons de définir une fourchette de revenus définissant un intervalle de pauvreté. La limite inférieure de cet intervalle est la somme des éléments mentionnés ci-dessus et définit **un seuil de privation monétaire sévère**. Pour déterminer la limite supérieure – qui est notre **seuil de pauvreté** –

on rajoute un montant fixe. On peut ainsi tenir compte de **certaines dépenses nécessaires**, comme par exemple la franchise de caisse maladie, la quote-part des frais de santé, l'assurance responsabilité civile, etc. En 2005, ce montant est fixé à 100 francs par mois par membre du ménage ayant 16 ans révolus.

En résumé, l'intervalle de pauvreté est déterminé par les deux grandeurs suivantes⁴:

- **Le seuil de pauvreté est donc déterminé par la somme:** Forfait pour l'entretien + loyer + primes de caisse-maladie + 100.– francs par personne ayant 16 ans révolus dans le foyer
- **Le seuil de privation monétaire sévère est déterminé par la somme:** Forfait pour l'entretien + loyer + primes de caisse-maladie

Les exemples suivants permettent de rendre cela plus concret. Il s'agit de valeurs théoriques, puisque en fait nous calculons, pour chaque canton, une valeur spécifique, mais il serait trop ardu d'indiquer les valeurs pour les 26 cantons et demi-cantons. Pour simplifier, nous indiquons ici des moyennes théoriques nationales:

Toute personne âgée de 20 à 59 ans vivant dans un ménage dont le revenu, après déduction des cotisations d'assurances sociales (AVS, AI, assurance-chômage, deuxième pilier, APG, etc.) et des impôts, se situe en dessous du seuil de pauvreté est considérée comme pauvre.

T1 Quelques exemples de seuils de pauvreté pour différents types de ménages, basés sur des moyennes suisses (valeurs théoriques, car en fait on calcule un seuil pour chaque canton), en francs, état: 2005

Type de ménage	Loyer	Primes de caisse-maladie (avec accident)	Forfait pour l'entretien	Seuil de pauvreté, arrondi	Somme à soustraire pour obtenir l'intervalle de pauvreté	Seuil de privation monétaire sévère
Personne vivant seule	834.–	290.–	960.–	2 200.–	100.–	2 100.–
Ménage monoparental avec deux enfants (5 et 8 ans)	1 448.–	434.–	1 786.–	3 800.–	100.–	3 700.–
Couple sans enfant	1 310.–	580.–	1 469.–	3 550.–	200.–	3 350.–
Couple avec deux enfants (5 et 8 ans)	1 614.–	724.–	2 054.–	4 600.–	200.–	4 400.–

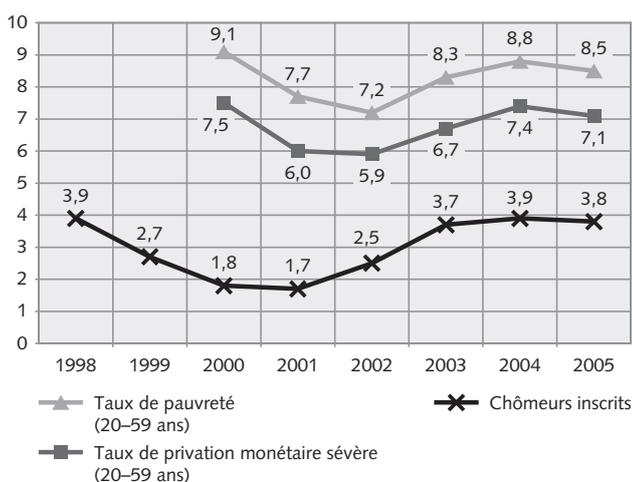
⁴ Puisque le taux de pauvreté et le taux de working poor qui seront indiqués au point 3 sont calculés sur une certaine durée, à savoir de 2000 à 2005, il faut prendre en compte l'évolution des prix et déflater le seuil de pauvreté: Les coûts du logement (loyers moyens) sont multipliés par l'indice des loyers de l'année correspondante (moyenne annuelle, base: décembre 2005=100). Le forfait pour l'entretien est déflaté au moyen des éléments pertinents de l'indice des prix à la consommation (moyenne annuelle, base: décembre 2005=100). Les primes de caisse maladie ne doivent pas nécessairement être déflatées, parce que nous utilisons les valeurs annuelles de la prime de base. Enfin, le montant fixe devant couvrir les dépenses nécessaires supplémentaires a été déflaté au moyen de l'indice des prix à la consommation (moyenne annuelle, base: décembre 2005=100).

3 Base de données et résultats

Pour répondre à la question de l'évolution de la pauvreté des personnes en âge d'être actives (catégorie restreinte aux personnes de 20 à 59 ans, pour contourner les difficultés relatives à la situation des apprentis et celle des personnes en pré-retraite), et de la pauvreté des travailleurs (working poor), nous recourons aux données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Cette enquête est réalisée chaque année depuis 1991 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidente permanente. L'échantillon est suffisamment grand pour traiter des problématiques qui nous intéressent ici. En 2004, par exemple, 54'251 personnes ont participé à l'ESPA, et 23'180 ont pu être prises en compte parce qu'elle remplissaient les critères requis (entre 20 et 59 ans, actives, ayant indiqué le revenu de leur ménage).

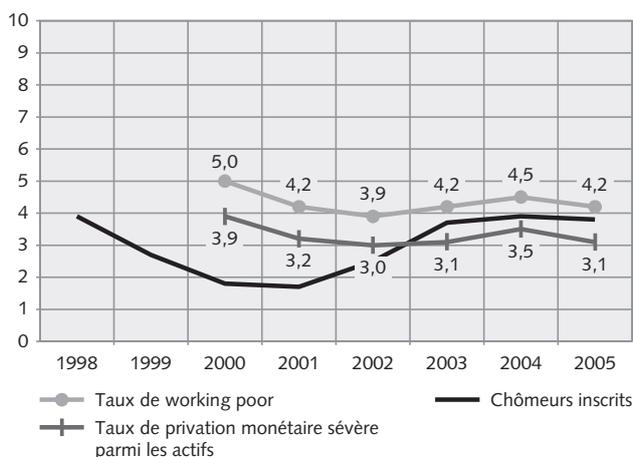
L'évolution du taux de pauvreté des personnes en âge d'être actives, réduit à la tranche d'âge des 20 à 59 ans pour les raisons explicitées plus haut, est représentée dans le graphique 1 ci-dessous. On y trouve également l'évolution du taux de privation monétaire sévère, ce qui permet de représenter l'intervalle de pauvreté. Le graphique 2 contient l'évolution du taux de working poor et du taux de privation monétaire sévère parmi les travailleurs, ce qui permet de se représenter l'intervalle de pauvreté des personnes actives occupées vivant dans un ménage disposant au moins d'un emploi à plein temps:

Evolution du taux de pauvreté des personnes en âge d'être actives, 2000–2005, en % G 1



Source: Enquête suisse sur la population active (ESPA), 2000–2005 © Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution du taux de working poor, 2000–2005 en % G 2



Source: Enquête suisse sur la population active (ESPA), 2000–2005 © Office fédéral de la statistique (OFS)

Le taux de pauvreté des 20–59 ans a oscillé entre 7,2 et 9,1% pendant cette première moitié de décennie. Le taux de working poor se situe dans l'intervalle de 3,9 et 5,0% pour la même période. Après une baisse prononcée entre 2000 et 2002, attribuable en grande partie à une conjoncture favorable, le taux de pauvreté des personnes en âge d'être actives s'est stabilisé aux environs de 9% (soit environ une personne sur 11 âgée de 20 à 59 ans) et le taux de working poor aux environs de 4% (près d'un actif occupé sur 25 vivant dans un ménage disposant au moins de l'équivalent d'un emploi à plein temps).

Un taux de pauvreté de 8,5% en 2005 représente 360'000 personnes âgées de 20 à 59 ans. Un taux de working poor de 4,2% représente, grosso modo, 125'000 personnes actives vivant dans un ménage disposant au moins de l'équivalent d'un emploi à plein temps, ce qui démontre que la pauvreté est fortement réduite par un volume de travail «élevé» au sein du ménage. Cependant, pour une minorité de ménages d'actifs, le travail ne constitue pas un antidote contre la pauvreté.

Les working poor représentent ainsi 35% des pauvres dans la tranche d'âge allant de 20 à 59 ans.

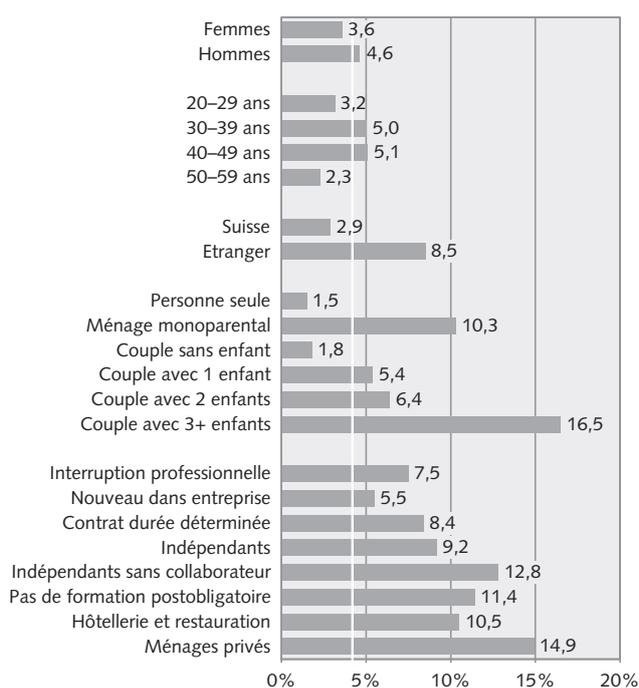
4 Les principaux groupes à risque parmi les working poor

Après avoir quantifié le phénomène des working poor et décrit son évolution de 2000 à 2005, il s'agit encore d'identifier les groupes à risque, c'est-à-dire le profil sociodémographique et socioprofessionnel des personnes les plus exposées à la pauvreté laborieuse.

Concrètement, il s'agit d'identifier quelles classes d'âge, quels types de ménages, quel sexe, quelles nationalités, quels niveaux de formation, quels secteurs économiques, quels statuts professionnels et quelles trajectoires professionnelles augmentent sensiblement la probabilité d'être working poor au milieu de la première décennie du 21^e siècle en Suisse.

Les résultats sont présentés dans le graphique suivant:

Taux de working poor des principaux groupes sociodémographiques et des principaux groupes socioprofessionnels à risque, en 2005, en % **G 3**



Le trait vertical blanc indique le taux de working poor global, situé à 4,2% en 2005

Exemple de lecture: parmi les travailleurs vivant dans un ménage monoparental disposant au moins d'un emploi à 90%, 10,3% sont des working poor.

Source: Enquête suisse sur la population active, © Office fédéral de la statistique (OFS) 2005.

On constate que les hommes ont un risque plus important d'être working poor que les femmes (alors même que les femmes ont une probabilité plus élevée d'être pauvre entre 20 et 59 ans, si l'on inclut tous les

actifs pauvres, ainsi que les non actifs, à savoir 10,0% pour les femmes contre 7,2% pour les hommes). Ce résultat apparemment contre-intuitif s'explique de la façon suivante: là où on trouve une femme active occupée, on trouve en règle générale un conjoint actif professionnellement, ce qui est moins le cas pour les hommes. Ceci concorde avec le constat déjà réalisé dans d'autres pays que le revenu professionnel des femmes est beaucoup plus fréquemment le «revenu d'appoint» du ménage que celui des hommes, ce qui évidemment pose la question de l'indépendance économique des femmes en général et en cas de séparation en particulier.

Avoir des enfants présente un risque accru: on constate clairement que les travailleurs vivant dans un ménage monoparental ont une probabilité nettement plus élevée que les travailleurs vivant seuls. De même, les actifs occupés vivant en couple sans enfant ont une probabilité beaucoup plus faible d'être working poor que si le couple a des enfants. On constate surtout une très nette augmentation du problème à partir du troisième enfant. Donc le divorce, d'une part, et avoir un troisième enfant, d'autre part, constituent deux facteurs de risque importants.

Les personnes de nationalité étrangère sont beaucoup plus exposées à la pauvreté laborieuse (avec un taux 2,9 fois plus élevé que les Suisses). Les étrangers sont, entre autres, beaucoup plus souvent que les Suisses dépourvus de formation postobligatoire et ils travaillent plus fréquemment dans des branches où les salaires sont bas. Notons que des différences énormes existent au sein de la population étrangère:

T2 Taux de working poor parmi plusieurs groupes de nationalités étrangères et les Suisses, 2005, en %

Groupes	Taux de working poor (%)
Suisse	2,9
Nord et Ouest de l'Union Européenne	1,9
Sud de l'UE	6,5
Autres	15,0

Source: Enquête suisse sur la population active 2005

Certaines caractéristiques et situations professionnelles augmentent, parfois nettement, la probabilité d'être un travailleur pauvre. Avoir eu une interruption dans sa carrière professionnelle (7,5%), c'est-à-dire avoir repris le travail depuis moins d'une année après une interruption, être nouveau dans l'entreprise, c'est-à-dire depuis

moins d'une année (5,5%), augmentent ce risque. Avoir un contrat à durée déterminée pour un salarié augmente nettement la probabilité d'être un working poor, soit 8,4% contre 3,4% pour l'ensemble des salariés, ces derniers ayant un taux de working poor bien plus faible que les indépendants (9,2%), en particulier les indépendants sans collaborateur (12,8%).

La formation professionnelle joue un rôle très important. Les actifs occupés qui n'ont achevé que la scolarité obligatoire ont un taux de working poor 2,7 fois plus élevé que la moyenne (11,4%). Pour comparaison, les personnes ayant obtenu un certificat fédéral de capacité (apprentissage) ont un taux de working poor dans la moyenne (4,2%), et les universitaires un taux très faible (1,6%).

Enfin, deux secteurs économiques sont particulièrement exposés: les actifs travaillant dans l'hôtellerie et la restauration et surtout les personnes travaillant pour des ménages privés ont un taux de working poor nettement supérieur à la moyenne (10,5% et 14,9% respectivement). Plus surprenant, le secteur de la construction est aussi plus touché (7,6%); or ce secteur est connu pour avoir un faible taux d'emplois à bas salaire. Ceci signifie donc que ces travailleurs disposent, certes, d'un assez bon salaire mais qui ne permet toutefois pas de couvrir les besoins du ménage. Cela est très vraisemblablement dû au pourcentage très élevé d'hommes dans ce secteur (89,2% selon la Statistique de l'emploi de l'OFS), ces derniers étant plus touchés par la pauvreté laborieuse que les femmes, car, comme nous l'avons expliqué plus haut, le salaire de la femme (si elle exerce une activité rémunérée) dans le couple constitue plus souvent que celui de l'homme un salaire d'appoint.

Notons un fait très important: nos calculs ne peuvent pas être appliqués, pour des raisons méthodologiques, au secteur primaire, c'est-à-dire l'agriculture, car les indicateurs utilisés ici ne reflètent pas correctement le standard de vie dans ce secteur particulier, dans lequel les revenus à caractère non monétaire sont très importants et la structure des dépenses très différente.

5 Conclusions

En résumé, on peut dire qu'environ une personne en âge de travailler sur onze est touchée par la pauvreté monétaire, et environ une personne active occupée sur vingt-cinq (vivant dans un foyer disposant au moins de l'équivalent d'un emploi à plein temps) est working poor. Ceci montre que le fait de travailler réduit sensiblement la probabilité d'avoir un revenu inférieur au seuil de pauvreté. De façon réjouissante, la pauvreté a diminué dans la première moitié des années 2000.

Certains groupes sociodémographiques sont plus exposés à la pauvreté en général et au fait d'être working poor en particulier: les ménages monoparentaux et les familles nombreuses, les jeunes parents en général, les personnes de nationalité étrangère. Certains facteurs socioprofessionnels sont également décisifs: les travailleurs non-qualifiés, ceux ayant interrompu (volontairement ou pas) leur activité professionnelle, les actifs au bénéfice d'un contrat à durée déterminée et les indépendants (en particulier sans collaborateur) sont beaucoup plus exposés que les autres.